

AG du CRDG du 18 mars 2016 à Genappe

Partie « info/débat » : L'IECBW et la protection des eaux souterraines

Exposé de **Alain Gillis**, Directeur général de l'IECBW (voir [Power Point de présentation en annexe](#)).

Le Président remercie Alain Gillis pour son accueil d'aujourd'hui et pour sa présentation. Il tient à excuser le retard dans le timing prévu pour cette présentation, la réunion de l'AG ayant pris plus de temps que prévu.

Jean-Marie Tricot ajoute que l'assemblée a la possibilité d'intervenir (questions, remarques) en cours de présentation, afin de rendre celle-ci plus interactive.

Bon à savoir :

- l'IECBW distribue de l'eau potable à 200.000 habitants, grâce à 1.700 km de canalisations (bassins de la Senne, Dyle-Gette et Sambre);
- l'IECBW emploie 130 personnes (volet production + volet distribution)
- l'IECBW produit 8 millions de m³ d'eau par an
- clientèle : secteurs domestique, industriel et de l'extraction
- l'IECBW investit 6 millions d'euros/an dans le renouvellement de ses installations
- l'eau distribuée peut subir différents types de traitements selon les nécessités :
 - o chloration (stérilisation)
 - o modification du pH (déferrisation)
 - o extraction des pesticides
- à titre d'exemple, l'IECBW a dû procéder à des investissements complémentaires en matière de traitement de potabilisation pour un montant total de 485.000 euros (sur le site de la sucrerie à Wavre) pour abaisser la teneur en pesticides présents dans les eaux souterraines
- le budget total consacré par l'IECBW à la protection des captages en 2015 et 2016 s'élève à 820.000 euros (pour un total de 760.000 euros pour les années précédentes)

Règles générales en matière de protection des zones de captage :

- l'eau est sous la compétence régionale mais les pesticides sont plutôt de compétence fédérale
- la politique en matière d'eau souterraine est principalement préventive
- il n'y a pas de délais spécifiques imposés pour la mise en place de mesures de protection des captages dans les zones de prévention qui ont été identifiées
- les mesures sont plus contraignantes pour la protection des nappes dites « libres » : en effet, les nappes « captives » sont plus profondes et protégées par une couche d'argile imperméable, et elles sont approvisionnées depuis une beaucoup plus longue distance

- différentes zones sont délimitées par rapport à l'installation de captage proprement dite (càd la tête de puits):
 - o la zone 1 est distante de max 10 mètres
 - o la zone « de prévention rapprochée » 2A correspond à un temps de transfert de l'eau de 24h entre la nappe et le puits
 - o la zone « de prévention éloignée » 2B correspond à un temps de transfert de l'eau de 50 jours entre la nappe et le puits
 - o la zone dite « de surveillance » (zone 3) supplémentaire peut être éventuellement imposée par le Ministre (elle est indiquée par un panneau routier spécifique yc un numéro de tél en cas de pollution)
- les mesures en zones 2A sont plus contraignantes :
 - o certaines mesures sont d'application immédiate ; d'autres mesures disposent d'un délai de max 4 ans pour mise en conformité (ex : étanchéification d'un bassin d'orage à Wavre)
 - o la SPGE finance toutes les mises en œuvre des mesures :
 - étanchéification des voiries
 - remplacement des citernes à mazout non conformes
 - là où il n'y a pas d'égouts : placement d'égouts et raccordement des habitations aux égouts
 - étanchéification des grands parkings
 - suppression des puits perdants
 - o les éventuels dédommagements aux particuliers peuvent atteindre un total de 200.000 euros
- de gros travaux ont été notamment réalisés en 2007 au niveau du captage de la galerie d'Hubermont à Maransart (sables du Bruxellien):
 - o le lit de la Lasne a été rendu étanche
 - o les voiries ont été étanchéifiées
 - o des décanteurs d'hydrocarbure ont été installés
 - o depuis lors, le taux de nitrate dans l'eau de ce captage a diminué de façon significative (nb : la ferme de Hubermont a arrêté ses activités : des cultures ont été transformées en prairies)

Les zones de captage IECBW dans le bassin de la Dyle :

- 2 types de prises d'eau souterraine :
 - o 30 puits
 - o 3 galeries
- 1 source captée (la Dyle à Houtain-le-Val) : un débit d'étiage est imposé à l'IECBW dans son permis d'exploitation
- de plus, une partie de l'eau distribuée par l'IECBW est achetée à Vivaqua
- il existe aussi des prises de secours qui permettent à l'IECBW de basculer sur le réseau de Vivaqua en cas de problème

Analyses de la qualité des eaux dans les captages :

- 300 paramètres différents sont analysés, dont 2 pages complètes de pesticides (ou résidus) différents

- pour les nitrates : les résultats pour le Brabant wallon (sables du Bruxellien) ne sont globalement pas favorables, mais on enregistre une lente amélioration depuis une dizaine d'années
- ce sont les nappes les plus « perchées » qui posent le plus de problème de qualité (ex : les sables du Bruxellien sont contaminés à la fois par les nitrates et par les pesticides)
- les nappes plus profondes ne sont par contre pas atteintes : dès lors, il y a possibilité de procéder à des mélanges d'eaux issues de nappes différentes
- le captage de Ohain : un cas de pollution accidentelle par un pesticide d'origine non agricole (diuron) a été enregistré sur ce captage en 2001
 - o en matière de pesticides, les normes sont très sévères pour l'eau de distribution
 - o une station mobile de filtration sur charbon actif en grain (silo tour type CAG) a donc dû être installée
 - o il aura fallu 8 ans récupérer l'état initial du captage
 - o l'origine de cette pollution : un parking pulvérisé (équipé d'une membrane étanche ramenant les eaux de pluie vers un puits perdant)
- de nouveaux appareils de mesures de qualité arrivent régulièrement sur le marché
- le fait que les fabricants de pesticides ne soient pas encore obligés de fournir la formule chimique de tous les produits qui se retrouvent sur le marché pose un réel problème de détection lors des analyses de l'eau
- le travail effectué par Nitrawal (service d'encadrement gratuit pour les agriculteurs dans le cadre de la mise en oeuvre du PGDA) porte ses fruits en ce qui concerne la présence de nitrate d'origine agricole dans l'eau
- attention : tenir compte du temps de réactivité nécessaire entre l'application des mesures de protection au niveau du sol et l'amélioration qualitative de l'eau en profondeur

Les contrats de captage :

- captage de l'Ornoy à Mont-St-Guibert :
 - o action de sensibilisation des agriculteurs mise en place il y a 5 ans avec l'aide de Nitrawal (voir le dépliant adhoc)
 - o 5 agriculteurs ont été encadrés
 - o la zone concernée est de faible superficie et correspond à une nappe peu profonde
 - o les analyses de sol (types APL) au niveau des parcelles agricoles sont financées par l'IECBW
 - o une réaaugmentation des pesticides et des nitrates a été enregistrée sur le captage de l'Ornoy en 2013 et 2014 : en 2013, les moissons ont été tardives et les couverts d'interculture ont donc été installés plus tard dans la saison (donc le lessivage des nitrates vers la nappe fin 2013-début 2014 a été plus important que d'habitude)
 - o ce contrat de captage de l'Ornoy va continuer après 5 ans, à la demande des acteurs locaux
- captage des sources de la Dyle à Houtain-le-Val (Genappe) :
 - o une action similaire est à mettre en place prochainement
- captage de Gaillemarde (La Hulpe) :

- ce captage est principalement pollué par les pesticides utilisés par les riverains (usage non agricole)
- action de sensibilisation mise en place à partir de 2013 avec l'aide de Phyteauwal ([voir le dépliant adhoc](#))
- depuis lors, on mesure une diminution de l'atrazine et du dichlorobenzamide dans l'eau, mais le diuron est en augmentation

Jean-Marie Tricot ajoute que le sujet d'aujourd'hui trouvera une suite concrète prochainement : le CRDG va réunir les producteurs d'eau actifs sur le bassin Dyle-Gette (l'IECBW étant le principal producteur du bassin, les autres étant Vivaqua et la SWDE). Nous débattons sur les collaborations qui pourraient être menées dans le cadre du PA 2017-2019 du CRDG autour de la protection des eaux souterraines. Seront aussi présents lors de cette réunion : Phyteauwal et Nitrawal qui apportent notamment leur aide pour la réalisation des contrats de captage.

Compte-rendu rédigé sur base des notes de
Jean-Marie Tricot et Cathy Delcorps